

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2014

**Étaient présents** : Patrick Dauge, Marc Petit, Philippe Cordonatto, Hélène Czarny, Pottiez Pascale, , Cédric Chemin, Stéphane Jouanno, Paulo De Freitas,

**Absents excusés** : Claude Lainé ayant donné procuration à Marc Petit, Françoise Plumas ayant donné procuration à Philippe Cordonatto. Chantal Declair ayant donné procuration à Pascale Pottiez, Chantal Deflubé ayant donné procuration à Hélène Czarny, Patrick Lanot ayant donné procuration à Patrick Dauge, Franck Rincheval

**Secrétaire de séance** : Hélène Czarny.

En préambule : approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 avril 2014.

### DELIBERATIONS

#### ✦ S T R D V Syndicat de transport de la rive droite Vexin :

Le conseil municipal donne son accord pour le retrait de ce syndicat des communes d'Aincourt, ST Cyr en Arthies, Haute-Isle et La Roche Guyon.

#### ✦ Mission Locale pour l'emploi:

Suite aux dernières élections municipales un nouveau représentant doit être désigné. Mme Pottiez Pascale est nommée pour représenter la commune de Guitrancourt.

#### ✦ C.A.O. (Commission d'Appel d'Offres):

La commission d'ouverture des plis est dénommée maintenant Commission d'appel d'offres (C.A.O.). La composition est légèrement différente.

Le Président peut nommer n'importe quel membre en cas d'absence et les suppléants peuvent remplacer n'importe quel titulaire.

M. Petit remplacera Mme Bonamy en tant que titulaire.

#### ✦ Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le corps enseignant ainsi que les parents d'élèves sont contre ce projet. Notre commune ne peut subvenir, tant sur l'organisation que sur le plan financier, à ce projet. Les subventions d'état fondant comme neige au soleil, il propose de rester à la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal approuve cette décision et donne son accord pour la semaine des 4 jours.

#### ✦ Subvention agence de l'eau:

Nous pouvons obtenir entre 60 et 65% du montant des travaux concernant le drainage des eaux pluviales parking, etc.... pour les aménagements extérieurs de la mairie.

Une délibération sollicitant cette subvention est prise par le Conseil municipal.

Nous pourrions également bénéficier de tarifs préférentiels auprès du PNR concernant l'achat des arbustes. Un dossier sera présenté en septembre.

#### Complémentaire santé des agents communaux :

Au lieu d'être basé sur un pourcentage comme défini dans la dernière délibération, la participation communale est fixée par un montant de 17,50€ par agent et par mois. Le conseil municipal donne son accord pour rectifier ce calcul avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2014.

#### ✦ Trésorier payeur (Percepteur):

Suite aux dernières élections municipales il y a lieu d'autoriser pour la durée du mandat, le trésorier à recouvrer les impayés.

#### ✦ Tarifs communaux:

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas modifier les différents tarifs concernant, la location de la salle des fêtes, la cantine, la garderie, le cimetière, le colombarium, les photocopies.

#### ✦ Décisions du Maire:

Aucun droit de préemption n'a été pris sur les ventes des propriétés : Foubert/Dauge ruelle de la Prévôté, Rault Cyril ruelle Victor chemin, Consorts Ménage rue Odette Roger.

Signature d'une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur.

### ✦ **Enquête publique Sente Marabout:**

Cette enquête avait pour but la déviation de la Sente Marabout. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le conseil municipal en prend bonne note et valide le nouveau tracé à l'unanimité.

### ✦ **Questions diverses:**

Monsieur le Maire fait une mise au point concernant la lettre ouverte adressée par M. RUDELLE Président de l'association « Les Clowns rient » domiciliée à Limay.

Ce Monsieur a demandé de bénéficier d'un local sur Guitrancourt pour pouvoir étendre son activité. Nous lui avons prêté dans un premier temps le gymnase près de l'école puis ce dernier étant trop petit, il a sollicité la salle des fêtes, ce qui lui fut accordé gracieusement deux fois par semaine. A plusieurs reprises nous lui avons fait remarquer que la salle n'était pas correctement rendue (traces sur le parquet, pas sur les tables etc...) Un courrier lui a été adressé une première fois par M. Lainé lui reprochant ces faits. Aucune amélioration n'ayant été apportée, M. Le Maire lui a fait une lettre lui demandant de bien vouloir nous remettre les clés car n'ayant pas respecté les lieux nous mettions fin au prêt de la salle.

Il faut préciser également que le spectacle qu'il a fait au feu de la St Jean a été rémunéré 300€ et qu'une subvention de 300€ également lui a été attribuée pour l'anniversaire (10 ans) de son association.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré M. et Mme Perier concernant leur décision sur la finition du mur place de la Mairie longeant l'entrée du cabinet médical. Ils ne feront rien.

La commune envisageant de refaire correctement l'aménagement de la Place devra donc prendre en charge l'esthétique de ce mur et faire déplacer le coffret EDF qui est dangereux. Et ce sont tous les Guitrancourtois qui mettront la main à la poche. Vraiment dommage et désolant après tous les efforts que la commune a fait pour le cabinet médical (faible loyer à la salle des fêtes, prêt d'un compteur électrique pour que le cabinet médical puisse fonctionner au départ etc...)

AMIF : Lettre sollicitant une subvention pour les inondations de la Serbie. Le conseil municipal n'accorde pas de subvention.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conjoint de Mme Bonamy a adressé une carte de remerciements pour l'envoi de fleurs lors de ses obsèques.

## **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

### **Pascale Pottiez :**

1. Des enfants rentrent et jouent dans la propriété de M. et Mme Lorent rue du cimetière. Cela est relativement dangereux. Qui est responsable en cas d'accident ? Ce sont les propriétaires.
2. Il avait été organisé une collecte des déchets sur une journée avec la participation du PNR. Ne pourrions-nous pas renouveler cette Opération qui serait suivi d'un apéritif en fin de matinée ?

**Patrick Dauge :** Oui nous pourrions le faire, mais habituellement cela se fait au printemps, maintenant on pourrait l'envisager en septembre après les moissons et avant la chasse. Nous contacterons le PNR.

### **Cédric Chemin :**

1. Le chemin communal au bout de la sente du Moutier existe-t-il toujours ? Oui mais il n'est pas entretenu. Il faudra faire attention lorsque nous le referons car un câble électrique passe dessous pour alimenter la maison de M. et Mme Lorent.
2. Un camion benne a déposé des ordures (matériaux de chantier) au bout du chemin en face les pointes. Nous enverrons les cantonniers.

**La séance est levée à 20 h 24.**